

RÈGLEMENT GÉNÉRAL – DIVINUM AIGLE 2023

Manifestation :

Divinum Aigle

Av. des Glariers, 1860
Aigle

Organisation :

Chassot Concept SA

Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac
Tél +41 26 662 13 49
info@chassotconcept.ch

Contact sur place :

Marc-Olivier Drapel

Event Manager
+41 79 433 30 63
mo.drapel@chassotconcept.ch

Dates :

Du mercredi 8 au
samedi 11 novembre
2023

Horaires montage et démontage :

Montage

Mardi 7 novembre 2023 :

8h00 – 18h00

Mercredi 8 novembre 2023:

8h00 – 12h00

Démontage

Samedi 11 novembre 2023:

22h00 – 23h00

Dimanche 12 novembre 2023 :

8h00 – 18h00

Horaires événement :

Mercredi 8 novembre 2023 :

16h00 – 21h00

Jeudi 9 novembre 2023 :

16h00 – 22h00

Vendredi 10 novembre 2023 :

16h00 – 22h00

Samedi 11 novembre 2023:

14h00 – 22h00

Organisation

Divinum Aigle est organisé par Chassot Concept SA et se tient sous tente à la Salle des Glariers à Aigle. La 1^{ère} édition se déroulera du 8 au 11 novembre 2023.

Le but de cet événement est de promouvoir le secteur viticole ainsi que d'offrir une vitrine aux artisans vignerons et un lieu d'échange entre visiteurs et exposants.

Horaires

Les horaires sont fixés comme suit :

- Mercredi
16h00 à 21h00
- Jeudi
16h00 à 22h00
- Vendredi
16h00 à 22h00
- Samedi
14h00 à 22h00

L'exposant s'engage à respecter les horaires de l'événement et à être présent sur son stand durant toute la durée de l'événement.

Dégustation & vente

L'exposant s'engage à faire déguster gratuitement ses produits une fois que les visiteurs se sont acquittés du prix d'entrée et sont en possession de leur verre. Les prix de vente des commandes sont fixés par l'exposant. A noter qu'il est interdit de faire de la vente directe, seules les commandes sont autorisées. La dégustation de spiritueux (toutes boissons alcoolisées obtenues par distillation de produits ayant subi une fermentation alcoolique) est interdite.

Les stands des exposants ne sont ni des lieux de restauration ni de bar, il est donc interdit d'y vendre des repas ainsi que des boissons autres que du vin. Des espaces restauration seront spécialement aménagés pour ce type de service/vente.

Tarifs & paiement

Le prix de location d'emplacement est fixé selon le formulaire d'inscription et de commande pour les exposants. Les frais pour les services et les articles supplémentaires sont à ajouter au prix de location selon le formulaire d'inscription et de commande pour les exposants.

Pour les exposants, dont l'entreprise est basée en-dehors de la Suisse, les frais bancaires sont à leur charge et sont facturés en supplément.

Le paiement se fait dans les 10 jours suite à la réception de la facture. Dans le cas où le paiement n'aurait pas été perçu par l'organisateur 15 jours avant le début du montage des exposants, l'inscription sera annulée et l'emplacement remis à un autre exposant.

L'exposant s'engage à payer un dédit en cas de rupture de contrat de sa part.

Ce dédit est fixé comme suit :

- Annulation jusqu'à 2 mois avant : 50% du prix
- Annulation de 2 mois à 2 semaines avant : 75% du prix
- Annulation à moins de 2 semaines avant : 100% du prix

Emplacements et surfaces

Les surfaces mises à disposition sont délimitées par l'organisateur lui-même afin de garder des espaces séparés. Les emplacements, sauf en cas de demandes spéciales, sont choisis par l'organisateur. Divers chemins permettront à chaque visiteur de faire le tour complet des stands et de revenir en arrière s'il le souhaite.

La largeur des stands est limitée à 3m sauf en cas de demande particulière et pour les stands de restauration.

La surface et l'ouverture du stand sont sous réserve de disponibilité et seront confirmées après inscription par l'organisateur.

Les couloirs sont des espaces publics et par conséquent le démarchage et la vente en dehors de son emplacement sont strictement interdits.

Structure

De manière générale, les stands sont séparés par des parois en bois, celles-ci étant fournies par les organisateurs. En ce qui concerne la mise en place de matériel au sol (moquette, etc.), il est strictement interdit d'agrafer ou de clouer le sol. Il est interdit d'utiliser du ruban adhésif double face extra fort. L'utilisation de ruban adhésif double face fixation temporaire pour le sol est autorisée. En cas de marques sur le sol, des frais de nettoyage seront facturés à l'exposant. De plus, tout matériel installé au sol doit être enlevé par l'exposant lors du démontage.

Stands

L'exposant est libre de décorer à sa guise son stand. Toutefois, la décoration des stands doit être soignée et l'esthétique des stands doit contribuer à la notoriété du Salon. Seuls les biens et décorations amenés par l'exposant répondant aux prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont autorisés et doivent être réalisés obligatoirement avec des matériaux difficilement inflammables. L'organisateur se réserve donc le droit de refuser certains éléments de décoration en cas de non-conformité avec les normes de sécurité ou avec le reste du Salon. Les frais résultants de modifications ou d'aménagement du stand sont à la charge de l'exposant qui en assume également l'exécution.

Montage

Les montages auront lieu le mardi 7 novembre de 8h00 à 18h00 et le mercredi 8 novembre de 8h00 à 12h00. Merci de respecter ces horaires étant donné l'inauguration et l'ouverture du salon aux visiteurs à 15h00 du même jour.

Les exposants pourront stationner devant la tente (places de parc réservées pour les exposants) afin de décharger leur matériel. Dès que l'exposant aura déchargé son matériel, son (ses) véhicule(s) devront quitter le devant de la tente pour être stationné(s) dans le parking réservé aux exposants, qui se situe à proximité du lieu de la manifestation.

Nous remercions d'avance tous les exposants d'être fair-play afin de permettre à chacun un accès à la tente et de faciliter le montage des différents stands.

Du personnel sera sur place les jours de montage afin de guider les différents exposants à leurs emplacements et de répondre aux demandes.

Lors du montage des exposants, la numérotation sera mise en place par l'organisateur et tout le matériel commandé sera déposé sur l'emplacement du stand.

Démontage

Le démontage aura lieu le samedi 11 novembre de 22h00 à 23h00 et le dimanche 12 novembre de 8h00 à 18h00. Les exposants devront avoir rendu leur emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé à leur arrivée. Une sanction de CHF 150.- sera facturée à l'exposant pour tout matériel restant dans la tente à la fin du démontage et devant être évacué par l'organisateur.

Accès exposants

5 accès exposants sont compris pour les stands d'une surface de 9 à 19 m² et 7 accès exposants sont compris pour les stands d'une surface plus grande que 20 m². Pour les stands avec co-exposant, le double d'accès sont remis. Les accès sont valables pour toute la durée du salon. Toute tentative de transmission d'un accès à un visiteur ou à une personne extérieure constitue une violation du présent règlement et sera

sanctionnée par l'organisateur d'un montant de CHF 150.-.

Entrées à prix préférentiel

300 entrées à prix préférentiel sont comprises dans l'inscription et seront remises gratuitement à chaque exposant. Il est possible de commander davantage d'entrées ainsi que du matériel promotionnel via le formulaire d'inscription et de commande. Nous encourageons les exposants à inviter leurs clients et à s'investir pour la promotion de l'événement. La commande doit être transmise via le formulaire d'inscription et de commande avant le délai fixé. En cas de commande passée après le délai, les tarifs ne seront plus assurés et des frais pourraient être ajoutés.

Prêt et nettoyage des verres

Les verres à vin sont fournis et lavés par le personnel de Divinum. Chaque exposant a le droit à un service de laverie proportionnel à la dimension du stand réservé lors de l'inscription. *(1 panier jusqu'à 12m², 2 paniers jusqu'à 20m², 3 paniers jusqu'à 30m², 4 paniers jusqu'à 40m², 5 paniers pour plus de 40m²)*

Un forfait est facturé à chaque exposant pour le lavage des verres en fonction de la surface de stand.

Pour obtenir davantage de verres, une demande doit être adressée à Chassot Concept SA et peut engendrer des frais supplémentaires.

Nous remercions d'avance tous les exposants d'être fair-play, de respecter le nombre de paniers définis et de donner des paniers de verres complets pour faciliter le lavage.

Energie électrique

L'électricité est installée via des coffrets de distribution et des câbles d'alimentation par un prestataire mandaté par l'organisateur. L'installation à l'intérieur du stand est assurée par l'exposant.

L'amenée d'électricité est facturée CHF 180.- par stand et comprend une prise 10 Amp. / 230V / 1.5 KW. Tous besoins supplémentaires sont facturés en fonction de la puissance nécessaire. L'organisateur se réserve le droit de limiter la puissance électrique.

Nous prions tous les exposants de dérouler entièrement leurs câbles, ceci afin d'éviter les risques de surchauffe et par conséquent, les incendies et dysfonctionnements électriques. Chaque jour, à la fermeture du Salon, l'organisateur demande à l'exposant d'éteindre tous ses appareils électriques et ses lumières.

Nettoyage & déchetterie

Le nettoyage des allées et des zones publiques est assuré par un prestataire mandaté par l'organisateur. Le nettoyage des stands doit être assuré par les exposants. Il peut être assuré par le prestataire de l'organisateur sur demande.

Les exposants sont responsables de déposer leurs déchets à la déchetterie prévue à cet effet. Des containers pour le carton, le verre et les ordures ménagères (déchets incinérables) sont à disposition.

A noter qu'un forfait de CHF 5.-/m² de stand est facturé aux exposants pour ce service. Nous remercions les exposants de bien vouloir trier leurs déchets afin de faciliter leur évacuation et de respecter l'environnement.

Chauffage

Il n'est pas autorisé d'utiliser des chauffages d'appoint électriques.

Sécurité

Durant toute la durée du Salon, du montage et du démontage des stands, les allées doivent rester libres de tout objet encombrant pour servir de voies de secours. Les issues de secours doivent en tout temps être dégagées, fermées et visibles par tous.

L'organisateur assure une surveillance permanente dès le début du montage des stands, durant toute la durée du Salon et jusqu'à la fin du démontage.

Directives d'hygiène pour la nourriture et directives pour la vente d'alcool

Durant le Salon, chaque exposant est responsable du respect des instructions relatives aux directives d'hygiène et de vente d'alcool lors de manifestations. Voici un aperçu des prescriptions à respecter :

- L'exploitant veillera particulièrement à ce que l'ordre, la propreté et les pratiques hygiéniques soient assurés et instruira son personnel en conséquence.
- Il portera des habits propres et adaptés.
- Le stand doit être couvert durant la fermeture, des protections contre les souillures doivent être mises en place afin de protéger les denrées alimentaires des influences extérieures préjudiciables (clientèle, oiseaux, etc.).
- Les plans de travail doivent être lisses et facilement lavables.
- L'affichage des pancartes mentionnant les âges légaux d'achat et de consommation d'alcool doit être prévu sur les stands des exposants. Les exposants doivent être informés et en cas de doute, exiger une pièce d'identité.

Parking

Les exposants sont priés d'utiliser le parking dédié. L'accès parking permet aux exposants de se garer dans ... et de ne pas stationner à côté de la tente. Des accès pour les parkings exposants sont disponibles (sous réserve de stock disponible) via le formulaire d'inscription et de commande. Ceux-ci sont valables uniquement pour le parking réservé aux exposants. Le prix du macaron parking & sécurité est de CHF 35.- et est valable pour la durée de la manifestation. Si le parking est

complet, les exposants sont priés d'utiliser le parking public.

Assurances

Une assurance « RC manifestation » a été souscrite par l'organisateur. Cette garantie ne couvre toutefois pas la responsabilité civile des exposants. Chaque exposant doit ainsi prévoir cette garantie directement avec son assureur, ainsi qu'une assurance dommage pour son propre matériel s'il le juge utile et une assurance incendie individuelle. En cas d'intérêt, une offre « assurance exposants » commune sera proposée via l'organisateur.

Utilisation d'images

Par sa participation à Divinum, l'exposant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images photos et vidéos prises durant l'événement, sous toute forme, sur tout support, en tout format, pour toute communication y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la tente Divinum ainsi que dans la Salle des Glarier. Les chiens guides pour aveugles et personnes handicapées ne sont pas concernés par cette clause.

Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer dans la tente. Le règlement d'application (LIFLP) du 15 septembre 2009 expose le contrevenant et le responsable des lieux à des poursuites judiciaires.

Annulation de l'événement

En cas de force majeure indépendante de la volonté de l'organisateur pouvant imposer à Chassot Concept SA de suspendre ou d'annuler l'événement, les conditions diffèrent selon la période d'annulation :

- Jusqu'à 30 jours avant l'événement : aucun frais ne sera facturé à l'exposant
- A moins de 30 jours de l'événement : 25% du montant de l'inscription ne sera pas remboursé à l'exposant. Le montant est justifié par les frais engagés pour le travail administratif, le plan média ainsi que les infrastructures.

Engagement

Par son approbation, l'exposant s'engage à participer à Divinum Aigle du 8 au 11 novembre 2023 et à respecter toutes les clauses stipulées dans le présent contrat. En cas de non-respect des règles mentionnées, la société Chassot Concept SA se réserve le droit d'attribuer des pénalités aux exposants et ce, sur une période indéterminée.

Raison sociale :

Lieu, date :

Signature :



Chassot Concept SA

Champ de la Vigne 3
1470 Estavayer-le-Lac

Téléphone : +41 26 662 13 42

E-mail : info@chassotconcept.ch

Site internet : www.salon-divinum.ch